

L'Industriel du Rhône

JOURNAL HEBDOMADAIRE

TRAVAUX PUBLICS — MÉTALLURGIE — ÉLECTRICITÉ — AGRICULTURE — COMMERCE — FINANCES

ANNONCES

Annonces judiciaires et légales. . . 25 c. la ligne.
Les autres Annonces, Réclames, Chroniques et
Faits divers se traitent à forfait.

Administration : 29, cours Gambetta, à Lyon

ABONNEMENTS

Rhône et Départements limitrophes. . . 6 fr.
Autres départements. 7 fr.
Union postale. 8 fr.

LES SYNDICATS

COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS

Pendant que de tous côtés on organise des syndicats pour donner une plus grande extension à notre commerce et à notre industrie, les producteurs et fabricants de notre région restent inactifs. C'est à Lyon qu'a été émis, il y a deux ans, cette idée de création de syndicat et qu'on a cherché à réunir quelques industriels du Rhône et des départements limitrophes dans le but de répandre nos produits à l'étranger. C'est en vain que l'*Exportation* a publié des milliers de lettres venant de nos consuls et des principaux négociants établis à l'étranger. C'est en vain qu'on a fait appel au patriotisme de nos fabricants, leur montrant le danger de la concurrence étrangère et leur indiquant les plus sûrs moyens de la combattre.

Lyon sera toujours en retard, adoptant les améliorations quand les autres villes les ont déjà depuis longtemps. Notre région, si industrielle, si commerçante, se laisse encore devancer dans la mise à exécution d'une idée dont elle a eu la primauté.

S'il s'agissait d'un syndicat financier, nos capitalistes ne seraient pas si en retard, et malheureusement les énormes bénéfices faits si rapidement dans ces sortes d'opérations paralysent nos capitaux. Ils n'osent se lancer dans notre commerce, qui en aurait si grand besoin, espérant qu'un jour ou l'autre les beaux jours de la Bourse reviendront et qu'ils pourront en quelques heures rattraper l'intérêt qu'ils perdent actuellement. Les opérations même les plus aléatoires plaisent davantage que les placements commerciaux et industriels. Heureusement un autre courant, encouragé par le ministère, se manifeste tous les jours.

Voici à ce sujet quelques lignes que nous extrayons du *Matin*, qui feront certainement réfléchir nos fabricants :

Nous annonçons, il y a quelques jours, la constitution d'un syndicat de production et de propagation des produits de l'industrie française, dont le siège social est fixé à Paris, rue Laffite, 45.

L'empressement avec lequel cette innovation a été accueillie dans le monde commercial et industriel est le plus sûr garant de son succès.

Du reste, ses fondateurs n'ont fait que répondre aux vœux manifestés, si souvent par le ministère du commerce dans une de ses publications périodiques, le *Moniteur officiel du commerce*.

Que réclament en effet, depuis longtemps, nos consuls dans leurs rapports ?

« Un large et puissant syndicat, au moyen duquel notre commerce d'exportation pourrait lutter victorieusement contre les produits anglais et allemands. »

Cette solution est maintenant résolue. Le syndicat de protection et de propagation des produits de l'industrie française va répondre aux désirs du ministre du commerce. Il installera sur tous les marchés du globe, par le soin des inspecteurs qu'il enverra dans chaque contrée, des représentants sédentaires, véritables auxiliaires des consuls.

Ces représentants auront pour mission de soumettre aux consommateurs les échantillons des adhérents au syndicat.

Ils renseigneront celui-ci sur les nombreuses contrefaçons dont les produits français sont souvent l'objet de la part des étrangers.

On saisit facilement quels sont les avan-

tages que notre production nationale pourra retirer d'une organisation aussi puissante, rayonnant sur tout le globe.

La cotisation qu'auront à verser les adhérents est si minime, que tous ceux qui comprendront la grandeur de l'entreprise voudront s'y associer.

Que tous les fabricants français y apportent donc leur concours ! Ils y trouveront à la fois honneur et profit, et ils pourront dire, avec un légitime orgueil, qu'ils ont su maintenir la réputation si justement méritée de notre industrie nationale.

Paris a commencé, et cet exemple a déjà été suivi dans plusieurs villes. A Nantes, à Marseille, à Nice, des syndicats sont organisés et les adhésions sont nombreuses. Espérons qu'avant peu nous pourrions annoncer que les fabricants de notre région auront enfin compris l'utilité, pour ne pas dire la nécessité des syndicats et que nos produits transportés sur les marchés étrangers reprendront bientôt la place qu'ils ont momentanément perdue.

Letres parisiennes

(Suite)

Il me reste encore à vous parler de deux cas particuliers dans lesquels un pavage en bois, établi dans des conditions exceptionnelles donne les résultats les plus satisfaisants.

C'est d'abord dans le guichet du Pavillon de Rohan, dans le nouveau Louvre, que les voitures de toutes sortes et les omnibus de plusieurs lignes empruntent dans leur parcours. Ce guichet est, comme vous le savez, divisé en plusieurs passages réservés soit aux piétons, soit à l'entrée et à la sortie des voitures qui traversent la cour du Carrousel ; par suite de la largeur réduite de chaque passage réservé aux voitures, les roues, notamment celles des omnibus, suivent toujours les mêmes traces et jusqu'à ce jour tous les essais tentés par l'administration pour entretenir ces passages en bon état avaient échoué, le pavage en grès ne pouvait résister au-delà de quelques mois, des plaques de fer de plusieurs centimètres d'épaisseur, scellées dans la bordure des petits trottoirs qui limitent la chaussée étaient rapidement déformées et même usées ; enfin la Société a fait établir un pavage mixte qui donne les meilleurs résultats. Ce pavage est en bois de chêne sous le passage des roues et en bois de sapin dans le milieu de la chaussée foulée par les chevaux.

La rue de Lafayette, qui s'élève avec une rampe à peu près uniforme depuis le Faubourg Montmartre jusqu'à la gare du Nord, forme avec la rue d'Allemagne, qui en est le prolongement, la route ordinaire qui conduit aux grandes usines de Pantin et d'Aubervilliers. Cette voie est journellement parcourue par les plus lourds chargements du camionnage parisien, et son entretien exige de telles réparations que sa chaussée est pour ainsi dire relevée à bout après une période de trois années, et encore, au prix de tels sacrifices, le service municipal n'obtient-il pas un entretien convenable. D'autre part, les lignes de tramways de la place de la République à Pantin et à Aubervilliers, empruntent la chaussée de la rue de Lafayette et de la rue d'Allemagne à partir de l'intersection de la rue du Faubourg-Saint-Denis.

Sur la demande de la Société, un essai a été fait vers la gare du Nord, c'est-à-dire dans la partie parcourue par les plus lourds chargements et par deux lignes de tramways, malgré ces conditions exceptionnelles, la chaussée pavée en bois a conservé une parfaite uniformité. Afin de permettre la transformation totale de la chaussée, le matériel de la voie des tramways employé dans cette partie est à peu près conforme à celui qui a été adopté pour la construction des tramways de Lyon.

En présence des résultats acquis, l'admini-

nistration de la ville de Paris vient de décider la transformation prochaine de la rue de Lafayette. Il n'y a pas de doute qu'au fur et à mesure de la transformation de leur matériel de voie primitif, ce système de pavage ne soit non seulement accepté, mais même adopté par les compagnies des tramways.

Au point de vue du bon entretien et même de l'économie d'entretien, ce pavage présente certainement beaucoup d'avantage sur le pavage en pierre ; mais une discussion au point de vue de l'économie sortira du cadre de cette lettre déjà bien longue, je suis donc forcé de l'abandonner aujourd'hui, tout en me promettant d'y revenir un jour si, comme je l'espère, vous voulez bien me le permettre.

Afin d'atténuer le bruit produit par la circulation des voitures, la ville de Lyon a fait établir sur différents points isolés, rue de la Charité, en face de l'hospice et en face de l'Ecole de commerce, par exemple, des chaussées en asphalte comprimée dont l'entretien est assurément très coûteux, et périodiquement lors des sessions du Conseil général, elle fait encore répandre du sable sur une partie de la chaussée de la rue Puits-Gaillot et de la place des Terreaux ; n'y aurait-il pas économie, et dès lors tous avantages d'établir sur ces différents points un pavage en bois qui présenterait en outre celui de servir de premier essai, sauf à le répéter avec une plus grande surface sur un point où la circulation atteindrait son maximum comme nombre et comme charge.

Je crois bien que si humble que soit l'entrée du pavage en bois en la bonne ville de Lyon, il ne tarderait pas à y acquérir le droit de Cité et même à y conquérir la meilleure place.

Aujourd'hui ce n'est pas seulement Paris qui pave ses rues en bois, depuis longtemps déjà Londres, New-York et les villes les plus industrielles de l'Amérique ont adopté ce mode de pavage à l'entière satisfaction des habitants et des finances de la ville.

Je trouve dans la *Revue industrielle* une courte description d'une machine inventée par M. Arthur Bickwell pour dresser la surface inégale des pavages en bois déformés par l'usage. Cette machine a été expérimentée à Manchester sur un pavage en très mauvais état, rempli de cailloux et de graviers et dont la surface était fort inégale. Malgré les pierres et les graviers, elle a parfaitement fonctionné et enlevé des épaisseurs de 12 à 36 millimètres sans aucune difficulté apparente en parcourant 18 mètres par heure.

Mais, je le répète, l'entretien d'un pavage en bois établi à Paris boulevard Montmartre depuis plus de cinq années est loin d'exiger un semblable travail, et il est probable que le pavage dont parle la *Revue industrielle* a été établi sur une chaussée fréquentée par un roulage exceptionnel, tel que locomotives routières ou par de très lourds chargements provenant des usines de Manchester.

Si l'administration de la ville de Lyon se décide un jour à vous procurer les agréments qu'offre le pavage en bois, vous pouvez être assurées Mesdames que, ni dans vos visites ni dans vos courses à travers la ville, votre coupé n'écrasera aucun malheureux piéton, mais encore que, pelotonnées avec nonchalance au fond de votre voiture, vous pourrez laisser aller votre imagination à sa capricieuse rêverie, sans crainte de la voir interrompue par un cahot brutal, ou chuchoter doucement à l'oreille de votre amie la confiance commencée sur quelque piquant sujet, sans être obligées de répéter à chaque instant comme aujourd'hui une phrase mal entendue au milieu du bruit.

Je compte même un peu sur vous, aimables lectrices, pour plaider en faveur du pavage en bois auprès des honorables élus chargés de l'administration des intérêts de la Ville, et s'ils cèdent enfin à cette agréable pression, ils auront pu le faire sans crainte d'amoinrir, même d'un doute, la haute considération dont ils sont entourés par leurs administrés.

Etude sur la Question des Eaux

(Suite)

Du 31 décembre 1882 au 31 décembre 1885, les besoins du service municipal se sont accrus par l'établissement de 466 nouveaux orifices qui se répartissent ainsi par nature : 401 bouches d'arrosage, 14 bouches d'incendie, 22 bornes-fontaines, une fontaine monumentale élevée sur la place des Jacobins débitant 17 m. c. 380 par heure, 28 stalles d'urinoirs, enfin 2 stalles de latrines ont été supprimées sans être remplacées.

Les orifices en fonction au 31 décembre 1885 comprennent ainsi pour le service municipal 2,416 bouches d'arrosage, 68 bouches d'incendie, 389 bornes-fontaines, 7 fontaines monumentales à écoulement constant, 11 fontaines monumentales à écoulement intermittent, 197 stalles d'urinoirs, 158 stalles de chalets ou vespasiennes, 58 stalles de latrines, 4 vannes pour chasses dans les égouts et 6 orifices d'irrigation établis sur la promenade de Bellecour.

Le volume d'eau quotidien utile au besoin du service municipal s'est donc élevé à 35,860 m. c. 780 en été et à 33,451 m. c. 020 en hiver, dont la moyenne est de 34,655 m. c. 900.

D'un autre côté, le nombre des abonnements a augmenté dans une notable proportion, et le volume d'eau moyen quotidiennement dû aux besoins du service particulier s'est élevé à 14,950 mètres cubes environ. La consommation du service de la banlieue a, de son côté, atteint la moyenne de 12,000 mètres cubes, d'où il résulte que la moyenne du volume d'eau quotidien total nécessaires aux besoins des différents services alimentés par la Compagnie générale des eaux pendant l'année 1885 s'est élevée à 61,600 mètres cubes environ.

En 1879, l'administration de la ville de Lyon voulut essayer encore de mettre à la disposition de cette compagnie les 45 000 mètres cubes d'eau filtrée qu'elle s'était engagée à lui fournir par l'article 2 du traité du 20 janvier 1862. Dans ce but, elle confia à M. Donnet le fonçage d'un puits tubulaire de son système ; ce puits ayant 2 m. 50 de profondeur fut placé à 50 mètres au-delà de l'extrémité de la galerie de filtration exécutée par la Ville, en amont du chemin de fer de Genève et debita environ 3,000 mètres cubes par 24 heures.

La puissance de filtration des galeries et des puits était donc de 30,800 mètres cubes environ dans des conditions favorables d'étiage du Rhône et de dénivellation des galeries ; mais depuis cette époque, quoiqu'il n'ait été récemment fait aucune expérience pour se rendre compte de la puissance de filtration actuelle des puits et des galeries, on peut prévoir, par suite du déplacement continu du lit du Rhône qui se porte vers la rive gauche et de la formation d'un dépôt d'alluvion de plus en plus étendu vers la rive droite, une diminution croissante dans le volume d'eau filtrée et affirmer sans crainte de commettre une erreur que ce volume est

certainement aujourd'hui très inférieur à 30,000 mètres cubes.

Si la Ville ne s'était pas imprudemment engagée à lui fournir elle-même ces 45,000 mètres cubes d'eau filtrée qu'elle n'a jamais pu obtenir et alors à tolérer, avec le lit du Rhône, une communication qu'elle avait d'abord voulu prohiber avec raison.

Nous nous demandons quelle serait aujourd'hui la conduite de la Compagnie en présence de cette situation et des articles 2 et 35 du cahier des charges :

ART. 2. — L'eau proviendra du Rhône, elle sera obtenue par infiltration dans des puisards ou galeries voûtées défendus complètement contre l'invasion des eaux du fleuve, etc.

ART. 35. — Les manquants dans la fourniture, ainsi reconnus et constatés, et admis par le conseil de préfecture, seront estimés à une valeur double de la valeur à percevoir par la Compagnie, les cas de force majeure exceptés. En cas de récidive dans le même mois, la retenue suivra cette proportion : triple, quadruple, quintuple, etc.

Au moyen d'emprunts pratiqués directement dans le lit du Rhône, notablement supérieurs au tiers de la fourniture totale, la Compagnie a pu élever, en moyenne, pendant l'année 1885, un volume d'eau quotidien de 45,844 mètres cubes et mettre ainsi à la disposition de la Ville, pour les besoins de la voie publique et des bâtiments communaux, un volume moyen de 18,894 mètres cubes, sur lesquels 1,265 mètres cubes sont fournis à titre de remboursement des dépenses faites pour l'exécution des travaux projetés par les traités du 20 janvier 1862 et du 16 août 1866. En outre, conformément à l'article 32 du cahier des charges et suivant la MENTION SPÉCIALE à la fourniture d'eau de l'ancienne concession de la Croix-Rousse, jointe au traité annexe du 30 novembre 1857, 10,500 mètres cubes doivent être fournis au prix de 15 francs le mètre cube, à partir du 1^{er} janvier 1878, c'est-à-dire après les vingt premières années de la concession.

Enfin il reste une fourniture de 7,129 mètres cubes, pour lesquels il a été prévu au budget municipal une dépense de 179,600 francs, ainsi répartie :

Montant de l'abonnement consenti par les traités du 8 août 1853 et 21 novembre 1856.	232,000 f.
Allocation pour le paiement de la rétribution annuelle pour les bornes-fontaines supplémentaires, soit, pour 119, à 600 f. 71,400 f. Et pour 6, à 1,200.	78,000
Arrosage et lavage de nuit, pendant l'été, pour cause de salubrité.	6,000
Fourniture d'eau pour les bâtiments communaux	20,000
Fourniture d'eau au Lycée de jeunes filles.	500
Total.	337,000 f.
A déduire pour la fourniture de 10,500 mètres cubes, à 15 fr.	157,500
Reste.	179,600 f.

Ainsi, contrairement au cahier des charges, le prix moyen de 7,129 mètres cubes d'eau non filtrée distribuée pour les besoins de la Ville s'élève à environ 25 fr. le mètre cube, ou, ce qui est plus logique peut-être, la Compagnie générale des eaux emprunte au service particulier une certaine quantité de l'eau qu'elle distribue aux services publics.

L. RÉAUMUR.

(A suivre).

MINES DU VALGODEMARD

Canton de St-Firmin (Htes-Alpes)
(Suite)

SAINT-MAURICE

Outre ces travaux, nous avons mis à jour divers points sur toute son étendue, qui prouvent nettement sa continuité, soit au nord, soit au sud de ces principaux travaux qui se trouvent à peu près au centre de son

alignement. Les carbonates de cuivre affleurent partout et les attaques que nous avons fait faire confirment notre appréciation de la richesse de ce gisement. Il suffit de placer un ouvrier au premier point voulu sur son parcours pour trouver le cuivre.

A l'entrée de la galerie n° 1, le filon se divise et s'écarte de 2 et 3 mètres en suivant la même direction que le filon principal. Cette branche a près d'un mètre de puissance.

La teneur en argent est très variable; ceci s'explique par les points rouges d'argent sulfuré qu'on trouve disséminés irrégulièrement dans les minerais; les essais varient d'un à douze millièmes d'argent par 1,000 kilogrammes de minerai; A cause de cette variation et en prenant la moyenne la moins élevée, on peut estimer que la teneur est de 3 millièmes d'argent et de 10 % de cuivre pur.

Le premier filon de galène se présente d'une régularité parfaite; presque la moitié de sa largeur est en minerai massif un peu mélangé de cuivre gris et de cuivre pyriteux; sa teneur est en conséquence variable en argent; cependant l'on peut compter sur près d'un millième en général.

Deux tranchées superposées à ciel ouvert ont été pratiquées sur ce filon; la tranchée supérieure a environ 15 mètres de longueur et 15 mètres de profondeur; la tranchée inférieure est un allongement d'environ 18 mètres de développement, sur la direction du filon. Ces travaux ont mis en évidence la richesse incontestable du gîte. Son étendue est considérable, car on le suit sur plusieurs centaines de mètres, au nord comme au sud des travaux actuels.

Les filons de Galène, qui sont à l'ouest du filon de cuivre, n'ont été l'objet que de peu de travaux; cependant une quantité assez grande de minerai à grain d'acier en a été extraite; ce minerai nous a donné à l'essai de 80 à 100 grammes d'argent par 100 kilogrammes de minerai.

Ces gisements étant rapprochés les uns des autres, le personnel de surveillance ne sera pas nombreux.

Ils sont bien exposés au soleil, exploitables en toute saison, et peu éloignés des villages.

Le village du Roux qui est au pied de la montagne, est en droite ligne des gisements principaux, et le point central de la vallée; il peut loger une centaine d'ouvriers; et un emplacement très convenable s'y trouve sur un petit plateau fertile pour l'établissement de l'usine à préparation mécanique, où la rivière de la Séveraisse fournira un moteur hydraulique puissant ainsi que toute l'eau nécessaire pour alimenter les cylindres broyeurs, bocards ou autres appareils de lavage.

La grande route traverse cet emplacement; enfin l'exploitation sera des plus faciles; la descente des minerais à l'usine à préparation mécanique qui sera établie au pied de la montagne, s'opérera par plans inclinés et à très bas prix.

Nous rapportons ici diverses analyses opérées par différentes personnes sur le minerai de cuivre gris.

Analyses de M. l'Inspecteur des mines.

CUIVRE GRIS.

N° 1— 1524 grammes d'argent aux 100 kil. de métal.
N° 2— 1637 grammes d'argent aux 100 kil. de métal.

Analyses de St-Etienne.

CUIVRE GRIS.

N° 1— 384 grammes d'argent aux 100 kil. de minerai.
N° 2— 1100 grammes d'argent aux 100 kil. de minerai.
N° 3— 230 grammes d'argent aux 100 kil. de minerai.
N° 4— 230 grammes d'argent aux 100 kil. de minerai.

Nos essais nous ont donné :

CUIVRE GRIS.

N° 1— 260 grammes d'argent aux 100 kil. de minerai.
N° 2— 560 grammes d'argent aux 100 kil. de minerai.
N° 3— 535 grammes d'argent aux 100 kil. de minerai.
N° 4— 320 grammes d'argent aux 100 kil. de minerai.

La teneur moyenne en cuivre a été de 10 %.

Cette mine de cuivre gris, que nous désignons sous le nom de mine St-Maurice, offre les éléments d'une exploitation (que nous croyons pouvoir affirmer comme sûre et certaine) se trouvant dans des conditions faciles et excellentes sous tous rapports.

Outre les filons dont nous venons de parler et qui ont fait le motif de la concession, il en existe deux ou trois autres de cuivre et de galène, à deux ou trois cents mètres plus haut, dans la montagne, également puissants et ayant les mêmes alignements parallèles. Ils n'ont pas encore formé l'objet de travaux sérieux; les échantillons que l'on a extraits, leur suite et leur puissance iussent pour nous prouver que là on trouvera une abondance de minerai. Enfin, la concession qui est de 20 kilomètres carrés, est entièrement vierge; la vallée l'est aussi, et nous sommes convaincu qu'il y a ici des ressources énormes pour une belle exploitation minière.

(A suivre)

Bulletin de la Métallurgie

Nous sommes toujours dans la même situation, le travail est réduit dans nos établissements métallurgiques et c'est avec regret que nous enregistrons toujours de mauvaises nouvelles, sans l'espoir d'une reprise prochaine.

Les affaires qui se présentent sont vivement disputées, car nos usines rencontrent une concurrence redoutable dans le bassin du Nord. L'état de la métallurgie est très précaire à en juger par les renvois d'ouvriers dans beaucoup d'établissements au moment où le marché devrait se relever.

Cependant nous apprenons avec plaisir que la Compagnie des aciéries de Firminy a obtenu de la C^{ie} des chemins de fer de l'Etat la commande de 2,000 essieux et que les chantiers de la Loire viennent de recevoir une commande du ministère de la marine de 6 torpilleurs.

Une mauvaise nouvelle à enregistrer. Le Creuzot, sur le report d'une partie de sa production de fonte à Yœuf, a donné l'ordre d'arrêter à St-Georges-d'Hurtières, près d'Aiguebelle (Haute-Savoie), l'exploitation des mines de carbonate spathique qui sont d'une exploitation peu avantageuse.

Cette mine occupait une centaine d'ouvriers.

Les grands travaux dont la solution est si impatiemment attendue ont fait un grand pas en avant. On ne peut douter que l'exposition de 1889 et le Métropolitain apporteront un contingent considérable de commandes à la métallurgie et au commerce. C'est surtout par l'élan qui sera donné aux constructions particulières qu'il y a beaucoup à augurer de ce côté.

On peut juger de l'intensité de la crise économique que nous subissons, par la différence des recettes des grandes Compagnies de nos chemins de fer français, du 1^{er} janvier au 25 février des années 1885 et 1886 :

	Kilomètres exploités.	Différence en fav. de 1885	Par kilomètre.
P.-L.-M.	7.716	1.881.992 59	7 11
Ch. algériens.	513	181.846 69	18 35
Nord	3.475	250.248 »	4 11
Ouest	4.255	57.723 50	4 05
Orléans.	5.578	1.933.175 09	11 70
Est	4.284	664.426 55	9 77
Midi.	2.584	1.531.264 47	11 60
De l'Etat.	2,286	»	48

Les recettes des chemins de fer de l'Etat sont 188.441 fr. 25 en faveur de 1886. Cette différence vient de l'augmentation de 110 kilomètres de voie. Mais, en réalité, les chemins de fer de l'Etat sont en perte de 0 fr. 48 par kilomètre.

Informations

Le Tramway du pont Lafayette à Bron

L'enquête a été close le 3 mars au soir. Le registre ne constate aucune opposition; plus de huit cents signatures approuvent et l'idée de ce tramway et son tracé. Devant cette unanimité, le conseil général et les assemblées appelées à décider de cette création ne peuvent que suivre le mouvement de l'opinion publique.

Cette ligne est incontestablement nécessaire; aussi les propriétaires s'empressent-ils à souscrire au syndicat pour son établissement.

La compagnie des Tramways de Saint-Etienne avait intenté un procès à la Ville, pour obtenir le retrait de l'autorisation de circulation donné à une société de Cars-Ripert. La compagnie des Tramways voulait monopoliser à son profit les transports dans la ville. Le conseil de préfecture de la Loire a condamné la compagnie des Tramways et déclaré libre le transport des voyageurs.

La compagnie des Tramways de Lyon, si elle ne fait pas de procès à la Ville, use d'autres moyens pour empêcher toute autre entreprise de transport de se créer.

Les délégués de l'Association des architectes diplômés par le gouvernement ont été reçus par le ministre du commerce et de l'industrie, auxquels ils ont demandé de faire publier, dans un délai très rapproché, les programmes des concours à ouvrir pour l'érection des bâtiments de l'Exposition de 1889. Ces délégués ont reçu de M. Lockroy le plus bienveillant accueil: il leur a promis de faire droit à leur juste demande, qui d'ailleurs a déjà été exprimée dans une pétition signée d'un grand nombre d'architectes de Paris et de la province et remise, en juillet dernier, aux ministres et à la Chambre des députés.

Le Conseil municipal de Roanne était saisi, le 22 février dernier, d'un rapport concluant à contracter un emprunt de 3,670,000 francs pour établir un barrage du Renaisin à La Tache et alimenter la ville d'eau potable. Ce projet de barrage avait adopté dès le 2 juin 1885 et depuis une commission a recherché et trouve les voies et moyens de le mettre à exécution. Le montant total des travaux est estimé à 3,170,000 francs sur lesquels on compte 800,000 francs de l'Etat à titre de subvention.

Le Conseil municipal de Valence a, dans sa séance du 23 février, approuvé un rapport de M. Jacquier, architecte-voyer, tendant à exécuter pour 80,000 francs de travaux de réparations au théâtre.

Voici le résumé des lots à adjuger. Maçonneries diverses, 30,056 fr.; menuiserie et charpente, 12,514 fr. 73; serrurerie, 4,094 fr. 75; fumisterie, 2,090 fr.; ferblanterie, 1,890 fr. 90; plâtrerie, 4,314 fr. 72; peinture et vitrerie, 3,900 fr. Travaux réservés à l'administration: sculpture et ornementation, 6,000 fr.; peintures décoratives et scéniques, dorures et aménagements de la scène, 10,650 fr.; ameublement, 550 fr.

Le Conseil a décidé que, si cela était possible, seuls les entrepreneurs de la localité seraient admis à soumissionner.

Le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets la circulaire suivante :

Monsieur le préfet, En présence de la crise économique qui atteint la France, le gouvernement pense qu'un des moyens les plus propres à atténuer les difficultés de la situation consisterait dans l'exécution aussi prompte que possible des travaux intéressant les départements et les communes; aussi j'attache le plus grand prix à ce que vous multipliez vos efforts afin que tous les travaux régulièrement approuvés et pour lesquels les ressources sont assurées soient mis en adjudication dans le plus court délai. Vous devez veiller soigneusement à ce qu'aucun retard ne puisse être justement imputé à votre administration, à laquelle mon concours ne fera pas défaut.

Je puis compter, du reste, sur l'esprit de patriotisme et d'humanité qui anime les assemblées départementales et communales et j'ai confiance qu'elles tiendront à honneur de contribuer aussi d'une manière efficace à l'amélioration du sort si digne d'intérêt de la population ouvrière.

Le ministre de l'intérieur, SARRIEN.

ARTICLES D'IMPORTATION A MADAGASCAR

Un rapport du vice-consul d'Angleterre à Tananarive fournit les renseignements suivants sur les articles susceptibles de trouver un débouché dans cette région.

Les tissus de coton sont pour la plupart de provenance américaine. Des imitations anglaises sont importées de temps en temps, mais leur infériorité est visible, et elles ne se débitent pas facilement sur le marché. On commettrait une grave erreur si on croyait que les Madégaisses d'Imérina, vivant sous un soleil tropical, ne portent comme vêtement qu'un lambeau d'étoffe.

Ils regardent fort à la chaleur et à la solidité de leurs vêtements, et, dans certaines limites, ils payeront un bon prix pour des articles qui posséderont ces qualités.

A l'époque de la sécheresse, quand souffle le vent froid de l'est, beaucoup d'entre eux trouvent que les cotonnades américaines, même épaisses, sont trop légères, et font des commandes d'articles de laine.

Cependant on doit mettre beaucoup de prudence dans l'importation des flanelles, des couvertures et des croisés laine et coton, car on a la plus grande difficulté à les préserver des ravages des insectes.

Les indiennes se vendent sur tous les points de Madagascar, mais il n'est pas facile de satisfaire les indigènes pour les dessins, car ils se refusent à suivre les modes européennes. De plus, les impressions qui plaisent à une tribu déplaisent souvent à une autre.

Les autres articles dont les habitants de Tananarive et du voisinage font une consommation plus ou moins constante sont les pots et marmites en fer, les casseroles et les poêles à frire, des feuilles d'étain et des matériaux pour soudure, de la verrerie et de la poterie. Ils se servent aussi beaucoup d'objets en étain, mais il n'est pas très profitable d'importer ces articles tout faits.

Pour les outils de charpente, les seuls que les fabricants indigènes ne forgent pas à la satisfaction de leurs compatriotes, sont les scies, les ciseaux, les lames de rabots, les gonges, les farrières, les vilbrequins et les mèches.

Les vêtements de seconde main se vendent souvent assez bien, surtout s'ils sont de bonne qualité et si on ne voit pas trop qu'ils ont été déjà portés.

Les chaussures sont fabriquées dans le pays. Cependant les importations peuvent trouver un débouché si la façon en est bonne et les prix raisonnables.

Les parapluies et les ombrelles sont aussi d'un débit assez facile.

L'usage de la faïence est de jour en jour plus répandu. La classe riche achète quelquefois des services de Chine complets, mais il ne faut importer qu'en petite quantité des articles chers.

Les produits pharmaceutiques atteignent souvent de bons prix; ceux que les indigènes demandent le plus sont: la quinine, les sels d'Epsom, l'iode de potassium, le bichlorure de mercure, la santoline, l'huile de foie de morue, le carbonate de soude, l'acide tartrique, les poudres de seidlitz, etc.

Le commerce de la papeterie augmente constamment. Le marché est surtout fourni par les librairies des missionnaires, qui ont le privilège d'importer, sans payer les droits, les livres nécessaires à l'instruction. Ils ont à fournir environ 25,000 enfants inscrits dans les différentes écoles; et les Bibles, les Nouveaux-Testaments et les livres de cantiques et de prières, qui leur sont pris par ces enfants et par les adultes adhérents à environ 1,500 églises et congrégations répandues par toute l'île, prennent une part assez considérable dans le commerce général.

Nous devons rappeler que tous les articles vendus à l'intérieur de Madagascar doivent être portés à dos d'homme. Les paquets qu'on ne peut ouvrir, ni refaire au port de débarquement ne doivent donc pas dépasser certains poids. Un homme peut en porter deux de 40 à 45 lbs (1 lb = 0.453 g, 6) chacun; mais un seul paquet du même poids demanderait deux hommes, et la dépense du transport doublerait.

La confection des lourds paquets et l'emploi de matières trop épaisses augmentent les frais d'une façon considérable. On ne saurait prêter une trop grande attention à ce détail.

CHRONIQUE FINANCIERE

Les bonnes dispositions du marché sont complètement enrayées, les affaires deviennent plus à plus rares, nous revenons au calme complet.

Nos rentes ont fléchi et les fonds étrangers sont plus faibles.

L'animation de ces jours derniers sur les actions du Panama a disparu. Cette valeur redescendra peu à peu aux cours qu'elle cotait, avant les efforts du syndicat porteur du gros paquet.

Les cours sont plus élevés à terme qu'au comptant, situation étrange au lendemain d'un gros déport en liquidation.

Les 10,000 actions entièrement libérées du canal de Panama, remises aux fondateurs en représentation d'une partie de leur apport, ont fait leur apparition à la cote; leur introduction hâtive sur le marché a excité de nombreux commentateurs. Ces actions, en effet, quoique complètement libérées, toucheront seulement le même intérêt que les 500,000 autres libérées de 375 francs, jusqu'à l'entière libération de celles-ci. Quel motif urgent peut pousser leurs propriétaires à s'en débarrasser, sans attendre qu'elles aient droit à un intérêt de 25 francs? Craignent-ils un prochain affaiblissement des cours? Ou bien, songerait-on à faire ce que l'on aurait dû faire depuis longtemps?

Nos établissements financiers ont ouvert la souscription à 60,000 obligations de la C^{ie} du chemin de fer des Asturies. Encore une émission enlevant nos capitaux pour les porter à l'étranger tandis que nous en avons un si grand besoin pour les affaires industrielles. Si le gouvernement frappait d'un impôt toutes les émissions étrangères, il rendrait un grand service à nos rentiers qui se laissent trop attirer par le mirage des gros intérêts. La Compagnie de Terrenoire va émettre 10,000 obligations hypothécaires; nous espérons que le public saura apprécier un placement de tout repos et que ces obligations seront rapidement souscrites. La Compagnie pourra alors entreprendre les grands travaux qu'elle a en vue et ramènera l'activité dans les chantiers.

On a coté :
 3^o/o, 82, 4 1/2, 109,65.
 Italien, 98, 40. Hongrie, 84,45. Espagnol, 58,65. Dette Egyptienne, 351,87.
 Valeurs de Crédit : Crédit Lyonnais, 526,25. Banque ottomane, 548,75. Banque autrichienne, 494,37.
 Chemins de fer : Lyon, 1,246,25. Nord, 1,540. Orléans, 1,362,50. Autrichiens, 517,50. Lombards, 270. Saragose 332,50. Nord-Espagne, 386,25.
 Canaux : Suez, 2,145. 2,157,50. Panama, 463,75.
 480.
 Fonderies : Pont-à-Mousson, 145. Creuzot, 1,030. Pont-Evêque, 220. Acieries de la marine, 417,50. Commentry Fourchambault, 283,75. Acieries de Firminy, 530. St-Etienne, 278,25.
 Mines : Loire, 218. Montrambert, 920. Saint-Etienne, 278. Rive-de-Gier, 10,50.
 Diverses : C^{ie} des Bateaux-Omnibus, 648,75. Omnibus et tramways, 620.
 Valeurs en Banque : Trifaill, 139,50. Lots turcs, 40. Alpines, 73. Kursaal de Genève, 225. Obl. Trifaill, 505. Barcelone direct, 240.

LA VITICULTURE

La Commission supérieure du phylloxéra vient de tenir sa session annuelle, sous la présidence de M. Jules Develle, ministre de l'Agriculture, qui, en ouvrant la première séance, a fait appel au dévouement de tous les membres et a promis de son côté d'apporter la plus grande sollicitude à tenir compte de leurs avis.

M. Tisserand, directeur de l'Agriculture, a ensuite lu son rapport annuel sur le service du phylloxéra.

En voici le passage intéressant :
 « La partie pénible de la tâche qui m'incombe chaque année, en venant vous faire l'exposé de la situation de la viticulture en France, est celle relative à la statistique. Elle est pénible à un double point de vue, d'abord par les difficultés que l'Administration éprouve à se procurer des renseignements à peu près exacts et concordants, et surtout par les résultats que donne cette étude. Si l'étendue des vignes atteintes et résistants encore reste sensiblement la même chaque année et tend plutôt à diminuer — 642,000 hectares en 1885 contre 664,000 en 1884 — la superficie des vignes détruites continue à s'accroître. Les chiffres fournis à l'Administration établiraient qu'en 1885 l'étendue du vignoble anéanti par l'insecte depuis le commencement de la maladie dépasserait un million d'hectares. N'en concluez pas toutefois que la moitié du vignoble soit détruite.
 « Avant l'invasion, on comptait en France 2,503,000 hectares, et aujourd'hui il y en a encore 2 millions (en nombre exact, 1,990,586, ce qui indique que les viticulteurs ont largement remédié au mal en plantant depuis quinze ans, de telle sorte que le déficit de notre vignoble n'est que de 500,000 hectares; mais la perte n'en est pas moins énorme. Après ces constatations si affligeantes, j'ai la consolation de mettre sous vos yeux d'autres chiffres qui jettent un peu de lumière sur ce sombre tableau.
 « Les années précédentes, je vous ai entretenus du progrès de la défense et de la reconstitution du vignoble national et j'appellais votre attention sur ce fait : que, depuis 1878, la progression avait été continue, et comme quantité et comme proportion. En 1885, il en a été de même. La submersion a été appliquée sur 24,339 hectares. Le sulfure de carbone sur 40,585 hectares; le sulfocarbonate sur 5,227 hectares; enfin les vignes américaines remplacent aujourd'hui les vignes détruites sur une superficie de 75,262 hectares. C'est en somme une superficie de plus de 145,000 hectares qui se défendent contre l'insecte et une proportion de plus de 22 p. 100 de la superficie des vignes atteintes. Ces efforts, qui sont constants depuis huit ans, doivent inspirer pleine confiance pour l'avenir.
 « M. le directeur de l'Agriculture a ensuite donné d'intéressants détails sur le mildew :
 « Les fléaux, a-t-il dit, semblent se conjurer pour accabler la viticulture. A peine a-t-on trouvé le moyen de défendre les vignes ou de les reconstruire qu'à l'horizon apparaît une nouvelle maladie aussi terrible, sinon plus terrible que le phylloxéra.
 « Laisant de côté l'apparition du black-rot, dont on a signalé la présence dans les environs de Ganges (Hérault) et qui a été traité énergiquement par la direction du personnel de l'école d'agriculture de Montpellier, je dois vous entretenir des ravages occasionnés depuis quelques années par le mildew.

« L'été dernier, cette maladie a atteint dans de certaines contrées des proportions telles, elle a causé de si grands désastres, que certains viticulteurs étaient venus à la redouter plus que le phylloxéra lui-même.

« Depuis dix-huit mois, l'Administration surveillait attentivement la marche de cette nouvelle maladie. A la fin de l'automne 1884, on avait remarqué aux environs de Beaune un milieu des vignobles ravagés. Certains ceps avaient été éparpillés par la maladie. L'enquête à laquelle on se livra pour découvrir la cause de cette immunité fit connaître que les vignes indemnes étaient celles qui étaient soutenues par des échelas ou attachées par des liens nouvellement imprégnés avec du sulfate de cuivre.

« Afin de vérifier la valeur du mode de préservation que le hasard venait d'indiquer, une circulaire fut adressée aux professeurs d'agriculture pour les inviter à expérimenter ce procédé.

« A l'automne dernier, de nouveaux faits, beaucoup plus probants, vinrent démontrer l'efficacité du sulfate de cuivre contre le mildew.

« En Bourgogne et dans le Lot-et-Garonne, les expériences au moyen des échelas et des liens sulfatés furent renouvelées, en 1885, avec un plein succès. En même temps, dans le Médoc, le sulfate de cuivre mélangé avec un emploi différent sa valeur pour la destruction du peronospora.

« Sur les conclusions du rapporteur, il a été décidé qu'aucun des procédés nouveaux présentés pendant l'année 1885 ne remplissait les conditions voulues pour obtenir le prix institué par la loi du 22 juillet 1874 et qu'il y avait lieu de recommander, comme les années précédentes, comme moyen de défense contre le phylloxéra, les procédés suivants : 1^o la submersion, 2^o le sulfure de carbone et 3^o le sulfocarbonate de potassium.

« Le Commission supérieure a ensuite discuté et approuvé les termes d'un projet de loi en préparation sur les associations obligatoires pour la défense des vignes contre le phylloxéra.

« A la clôture de la session, M. le ministre a remercié les membres de la Commission supérieure de leur collaboration à la défense de la viticulture française, et il a exprimé l'espoir que leurs efforts ne seront pas inutiles pour rendre à cette branche de la production toute l'activité et tout l'éclat qu'elle avait avant l'invasion du phylloxéra.

E. CHAZOTTES, GRAND & C^{ie}
 29, cours Gambetta, Lyon

Archevêque Industrielle. — Installation d'Usines. — Electricité. — Recherches chimiques. — Etudes et Travaux. — Expertises. — Obtention de brevets français et étrangers. — Formation de Sociétés.

Cabinet de 9 à 11 heures du matin, et de 2 à 5 heures du soir.

TABLEAU DES ADJUDICATIONS DE TRAVAUX

RHONE
 Préfecture. — Mercredi 17 mars à 2 h.
Rivière de la Saône. — Entretien pendant six années, à partir du 1^{er} janvier 1886, des ouvrages dépendant de la navigation de la Saône et des passages d'eau dans les limites ci-après.

Premier lot. — Du pont suspendu à la limite des départements de l'Ain et du Rhône sur 32 kil. 410. Montant 10,000 à 15,000 fr. canton 500.
 Deuxième lot. — De la limite des départements de l'Ain et du Rhône sur 13 kil. 403. Montant 48,000 à 23,000 fr. canton 600.
 Renseignements dans les bureaux de la Préfecture, 2^{me} division.

Ain
 Hospices civils de Bourg, au secrétariat des hospices (hospice de la Charité). 220 hect. de vin en 1886, à l'Hôtel-Dieu et à l'hospice de la Charité.
 Dépôt des charbonnements et des échantillons les 16, 17 et 18 mars 1886.
 Préfecture. — Mercredi 17 mars, à 2 h.
Routes nationales.
 1^{er} lot. — N^o 84. Réfection des caniveaux pavés à Nantua. — Montant 13,500 fr.
 2^e lot. — N^o 92. Etablissement de trottoirs entre Belley et la gare du chemin de fer, sur 590 mètres. Montant 18,500 fr.
 3^e lot. — Exhaussement de la levée du pont suspendu de Cordon, sur 424 m. — Montant 9,500 fr.

ARDÈCHE
 Préfecture. — Samedi 27 mars à 2 h.
Chemins vicinaux.
 4^e lot. — Commune de St-Julien-en-St-Alban. — Chemin vicinal ordinaire n^o 4, dit de Chalhac. — Construction entre le hameau de Chalhac et le chemin de Flaviac à St-Cierge, sur une long. de 2,403 m. 65. — Mont., 16,200 fr.
 5^e lot. — Commune de St-Martin-l'Inférieur. — Chemin vicinal ordinaire n^o 23, dit de Montallion. — Construction entre le chemin d'intérêt commun n^o 13 et le hameau des Bouviers, sur une long. de 1,540 m. avec embranchement au hameau de Charnaduze sur 166 m. 40. — Mont., 13,000 fr.
 6^e lot. — Commune de St-Romain-de-Lerp. — Chemin vicinal ordinaire n^o 2 dit de Paray. — Construction entre les Grangeasses et la Valette, sur une long. de 107 m. — Mont., 6,000 fr.
 7^e lot. — Commune de Rocheaure. — Chemin vicinal n^o 24, de Rocheaure à Scautres. — Rectification entre l'établissement de l'entrepreneur Vascalde et la rencontre du chemin actuel de Scautres, sur une long. de 1,722 m. 40. Mont., 6,500 fr.
 8^e lot. — Commune de St-Félix-de-Châteauneuf. — Chemin vicinal ordinaire n^o 5. — Cons-

truction entre Châteauneuf et le col de Pialon, sur une long. de 2,963 m. 80. Mont., 7,000 fr.

BASSES-ALPES
 Préfecture. — Samedi 20 mars 1886.
Roule nationale n^o 85
 Rechargements (3 lots). — Total, 95,000 fr.
 Voir le numéro du 7 mars pour le détail des lots.

BOUCHES-DU-RHONE
 Mairie de Marseille. — Samedi 20 mars à 2 h.
Génie. — Construction du chemin d'accès à de la batterie de Ratoneau.

Mairie de Marseille. — Lundi 22 mars
Entretien des propriétés communales, des écoles, des églises, presbytères et cimetières jusqu'au 31 décembre 1888.
 Montant annuel 150,000 fr.

Mairie de Saint-Chamas. — Mardi 23 mars, à 2 h.
 Poudrerie nationale de Saint-Chamas.
Fournitures diverses
 300,000 kil. de bois blanc écorcé, en 8 lots.
 700,000 kil. de charbon de terre, en 4 lots.
 150,000 kil. coke, en 1 lot.
 Cuirs et peaux, en 1 lot.
 Bois de charpente et menuiserie, en 2 lots.
 Métaux divers, vis et pointes, en 1 lot.
 240,000 cercles non écorcés pour barils, en 1 lot.

Sous-préfecture d'Aix. — Jeudi 25 mars, 11 h.
Travaux communaux et de chemins vicinaux
 1^{er} lot. — Port-de-Bouc. — Création d'un cimetière. — Montant, 9,234 fr. 40.
 2^e lot. — Entretien en 1886, 1887, 1888 du chemin de grande communication sur 5,870 mètr. — Montant, 1,800 fr.

DOUBS
 Préfecture. — Mercredi 17 mars, 2 h.
 Canal du Rhône au Rhin. — Entretien pendant 6 années, de 1886 à 1891. — (Six lots), par an, 72,000 fr.
 Voir le numéro du 7 mars pour le détail des lots.

DROME
 Préfecture. — Mercredi 24 mars à 2 h.
Travaux de chemins
Chemins de grande communication.
 1^{er} lot. — N^o 1. — St-Vallier et St-Uze, mur de soutènement et restauration du pont sur la Galaurie à St-Uze. Mont., 4,420 fr. 50.
 2^e lot. — N^o 14. — Sédron. — Pont en maçonnerie sur le torrent de Guesson. Mont., 1,715 fr. 71.
 3^e lot. — N^o 14. — Villefranche et Sédron. — Tablier métallique sur la Mougge et d'un deuxième sur le ravin de Villefranche. Mont., 8,214 fr. 45.
 4^e lot. — N^o 14. — Arpavon et Ste-Jalle. — Pont sur le torrent de Gondon. Mont., 18,685 fr. 79.
 5^e lot. — N^o 14. — Poët-Sigilat. — Deux tabliers métalliques sur le Clot et le Poytavine. Mont., 9,206 fr. 40.
 6^e lot. — N^o 15. — Ste-Euphémie et St-Auban. — Rectification des rampes de St-Colomban. Mont., 24,777 fr. 08.
 7^e lot. — N^o 16. — Ste-Christophe et le Laris et Grand-Serre 12 aqueducs. Mont., 3,277 fr. 80.
 8^e lot. — N^o 25. — Sauzet. — Rampe au col de Gentil. Mont., 14,723 fr. 50.

Chemins d'intérêt commun
 9^e lot. — N^o 1. — Barbières. — Construction. Mont., 3,442 fr. 17.
 10^e lot. — N^o 1. — Barbières. — Construction. Mont., 16,488 fr. 26.
 11^e lot. — N^o 16. — Lempis et Montferland. — Construction. Mont., 10,998 fr. 60.
 12^e lot. — N^o 23. — Parnans et Montmiral. — Empiement. Mont., 6,904 fr.
 13^e lot. — N^o 24. — Chatuzange. — Construction. Mont., 14,467 fr. 09.
 14^e lot. — N^o 25. — Rochefort et Samson. — Construction. Mont., 11,095 fr. 55.
 15^e lot. — N^o 26. — Allan et Espeluche. — Construction. Mont., 23,048 fr. 38.
 16^e lot. — N^o 26. — Sauzet. — Construction. Mont., 13,169 fr. 96.
 17^e lot. — N^o 27. — Puygiron. — Construction. Mont., 16,092 fr. 90.
 18^e lot. — N^o 28. — Soyans et Pont-de-Barret. — Construction. Mont., 16,430 fr. 51.
 19^e lot. — N^o 31. — Bouvantes. — Construction. Mont., 3,171 fr. 34.
 20^e lot. — N^o 33. — St-Marcel-lès-Valence. — Construction. Mont., 5,232 fr. 08.
 21^e lot. — N^o 47. — Propriac. — Construction. Mont., 9,402 fr. 03.
 22^e lot. — N^o 47. — Benivay. — Construction. Mont., 17,875 fr. 48.
 23^e lot. — N^o 52. — St-Paul-les-Romains. — Construction. Mont., 14,799 fr. 66.
 24^e lot. — N^o 55. — Onay. — Construction. — Mont., 9,844 fr. 69.

Chemins vicinaux ordinaires.
 25^e lot. — N^o 4. — St-Nazaire-le-Désert. — Ouverture. 8,865 fr. 68.
 26^e lot. — N^o 1. — Valouze. — Pont en maçonnerie sur la Combe. Mont., 2,532 fr. 57.

GARD
 Mairie de Nîmes. — Jeudi 18 mars à 3 h.
Réparation des allées et plates-bandes du cimetière Saint-Baudille. Mont., 3,883 fr. 33.

HAUTES-ALPES
 Préfecture. — Lundi 22 mars à 11 h.
Recouvrement et agrandissement du contre-canal sud du canal du Rhône à Cette, dans le bief de Broussan, sur 8,660 m. Mont., 24,000 fr.

HAUTES-ALPES
 Préfecture. — Jeudi 25 mars, 2 h.
Travaux communaux et chemins vicinaux.
 1^{er} lot. Chemin de grande communication n^o 10.
 — Rechargement de la chaussée, à Gap, et rectification d'un mur de soutènement avec tête d'aqueduc au passage du ravin de l'Estriillon. — Montant, 1,500 fr.
 2^e lot. — Chemin de grande communication n^o 32. — Reconstruction de deux ponts sur le torrent des Ayes, avec amélioration aux abords sur 859 m., d'un pontceau, d'aqueducs, murs de clôture, etc. — Mont., 24,000 fr.
 3^e lot. — Chemin de grande communication n^o 48. — Redressement aux abords du torrent de Girouille, sur 266 m., pontceau aqueduc, mur de soutènement, empiement, etc. — Mont., 5,500 fr.

4^e lot. — Beaume. — Murs de soutènement sur divers points au chemin n^o 9. — Mont., 1,000 fr.
 5^e lot. — Embrun. — Murs de soutènement en maçonnerie à chaux et sable et banquettes de sûreté, au chemin n^o 15. — Mont., 1,500 fr.
 6^e lot. — Saint-Sauveur. — Rectification du chemin n^o 20, sur 1,591 m., pont en charpente de 10 m. d'ouverture sur le torrent de Yachères, aqueducs, murs de soutènement, etc. — Mont., 8,900 fr.
 7^e lot. — Jarjayes. — Travaux complémentaires à la maison d'école. — Mont., 2,191 fr. 90.

HAUTE-LOIRE
 Préfecture. — Samedi 20 mars, à 2 h.
Chemin d'intérêt commun n^o 27.
 Construction sur 2,360 m. 60. — Mont., 16,000 fr.

Préfecture. — Samedi 20 mars à 2 h.
Chemin vicinal ordinaire n^o 10 à Rosières.
 Elargissement, rectification et empiement sur 378 m. 15. — Mont., 1,000 fr.

Préfecture. — Samedi 20 mars à 2 h.
Constructions et appropriation de maisons d'école.
 1^{er} lot. — Ecole à Ussel. — Mont., 8,113 fr. 59.
 2^e lot. — Ecole d'Annac. — Mont., 4,174 fr. 24.
 3^e lot. — Appropriation de l'école des Salles. — Mont., 3,969 fr. 56.
 4^e lot. — Appropriation de l'école de Fleuron. — Mont., 1,413 fr. 80.

HÉRAULT
 Préfecture. — Mardi 16 mars, 2 h.
Objets mobiliers aux écoles primaires communales jusqu'au 31 décembre 1886. — Montant 9,000 fr.

Hospices civils de Montpellier. — 20 mars, au secrétariat.
 8462 m. toiles de diverses qualités et madopolams. — Montant 11,447 fr. 15.
 450 balles de farine du poids de 122 kil. 1/2 chacune. — En 2 lots.

Mairie de Florensac. — Dimanche 28 mars, 2 h.
Assainissement de la mare d'Embedos.
 Montant, 10,000 fr.

ISÈRE
 Mairie de St-Marcelin. — Samedi 20 mars à 2 h.
Chemin vicinal ordinaire n^o 2 de St-Apollinaire.
 Elargissement et profil de ce chemin sur toute sa longueur 734 m. 88. — Montant, 3,500 fr.

Mairie de Corps. — Dimanche 28 mars, 10 h.
Chemin vicinal ordinaire n^o 2.
 Pont en maçonnerie, de 6 m. d'ouverture, sur le ravin Pontet et rectification du chemin aux abords, sur 114 m., commune de Beaufin. — Montant, 6,675 fr.

JURA
 Préfecture. — Jeudi 18 mars à 1 h.
Fourniture des livres destinés aux bibliothèques pédagogiques du département.

Sous-préfecture de Poligny. — Lundi 22 mars, à 2 h.
Reconstruction du pont sur la Crozonne, à Villers-les-Bois.
 Partie métallique, 1,519 fr. 33 c.
 Maçonnerie, 680 fr. 62 c.
 Montant, 2,200 fr.

LOIRE
 Mairie de Roanne. — Lundi 15 mars, 2 h.
Marché de gré à gré pour murs de clôture et portail sur la rue du Canal, pour le groupé scolaire des charpentiers.
 Montant, 3,663 fr. 15 c.

Préfecture. — Vendredi 26 mars, 2 h.
Canal du Forez (branche principale). — Deuxième lot d'adjudication de la cinquième partie, dite de Montbrison, comprise entre la route départementale n^o 1 et le domaine de Villeroi, longueur 5201 m. 40.
 Première section. — Terrassements et transports 113,076 fr. 55.
 Deuxième section. — Enrochements, perrés, empiements, pavages et gazonnements 24,234 fr. 01.
 Troisième section. — Ouvrages d'art, charpentes et location de machines 147,281 fr. 21.
 Quatrième section. — Métaux 3,611 fr. 85.
 Total 318,000 francs.

PUY-DE-DOME
 Mairie de Vertolaye. — Dimanche 14 avril, 10 h.
Construction d'un nouveau cimetière.
 Montant, 5,100 fr.

DIVERS
 Le 18 mars. — Mairie de Tours (Indre-et-Loire). — Dérivation et couverture du ruisseau de l'Archèveque (3 lots). — 213,000 fr.
 Le 20 mars. — Chemins de fer de l'Etat, à Paris. — 50,000 coussinets en fonte, type Charante.
 Le 20 mars. — Préfecture de la Vienne. — Chemin de fer de Civray au Blanc, maison de garde, 138,000 francs.
 Le 22 mars. — Préfecture de la Somme. — Construction d'un Asile public d'aliénés. — 1,356,332 fr 10.
 Le 23 mars. — Ministère de l'Instruction publique, à Paris. — Lycée de jeunes filles à Paris (5 lots), 655,331 fr.
 Le 23 mars. — Préfecture de la Haute-Vienne. — Construction d'une manufacture de tabacs à Limoges (2 lots) 151,007 fr. 04.
 Le 25 mars. — Mairie de Château-Thierry (Aisne). — Construction d'un Hôtel-de-Ville, 200,000 francs.
 Le 25 mars. — Sous-préfecture des Deux-Sèvres — Reconstruction de l'école normale de Parthenay (6 lots) 207,175 fr. 15
 Le 25 mars. — Mairie de Bordeaux (Gironde). — Construction d'un établissement hydraulique (six lots), 112,570 fr. 47.
 Le 27 mars. — Préfecture du Lot-et-Garonne. — Chemin de fer de Nézac à Mont-de-Marsan. — Construction du 2^{me} lot, 851,008 fr. 21.
 Le 27 mars. — Préfecture de la Corse. — Ligne de Bastia à Corte; gare de Bastia et halte de Chiechio 560,000 fr.
 Le 28 mars. — Mairie de St-Girons (Ariège). — Etablissement d'une distribution d'eau (2 lots). 192,393 fr.
 Le 30 mars. — Chemin de fer du Midi à Bordeaux. — Ligne de Bordeaux à Cette. — Remplacement du ballast entre Caudot et Tonnesins. — De 410 à 530,000 fr.
 Le 3 avril. — Préfecture du Tarn. — Construction de l'école normale d'instituteurs à Albi (sept lots). — 283,200 fr.

Le 8 avril. — Mairie de Cherbourg (Manche). — Agrandissement de l'Hôtel-Dieu. — 188,235 fr. 43. — Jusqu'au 1^{er} juin. — Mairie de Château-Thierry (Aisne). — Concours pour la construction d'un Hôtel-de-Ville. — 200,000 fr.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

RHONE
Substances militaires. — Le 6 mars. L'administration de la guerre a adjugé : 2,500 quintaux d'avoine. — Revol, à 19 fr. 88 les % kil. 3,000 quintaux d'avoine. — Blanc-Vurpas, à 19 fr. 89 les % kil. 1,500 quintaux d'avoine. — Couillet, à 19 fr. 92 les % kil.

Préfecture. — On a adjugé les travaux divers à exécuter sur les routes départementales : 4^{er} lot. — Bonnardel (Jean), à Bourg-Argental (Loire), à 21 %/o. 2^e lot. — Guillaumot (Antoine), à Chatillon-d'Azergues, à 32 %/o. 3^e lot. — Guenard (Etienne), rue Nazareth, 4, à Lyon, à 22 %/o. 4^e lot. — Rave et Colomb, à Vourles, 2 26 %/o. 5^e lot. — Bourdin (Michel), à Pont-Evêque (Isère), à 23 %/o. 6^e lot. — Guillaume (J.-M.), à Saint-Romain-en-Gier, à 25 %/o.

AIN
Mairie de Germagnat. — Le 7 mars on a adjugé les travaux de restauration du presbytère, évalués à 800 fr. Dugat (Blaise, à Chavannes-sur-Suran, adjudicataire sans rabais.

Mairie de Cordieu. — Le 7 mars on a adjugé les travaux de terrassement, empiérement de construction d'un ponceau sur le chemin vicinal ordinaire n° 3, évalués à 3,458 fr. 85. Mignot (Joseph), à Villars-les-Dombes, adj. à 18 %/o.

BOUCHES-DU-RHONE
BOUCHES-DU-RHONE. — Préfecture. — On a adjugé les travaux de construction d'un port abri dans l'anse de Carre (Martigues), deux lots évalués à 135,000 fr. 1^{er} lot (maçonneries), prix, 93,500 fr. — Lanttheuame (Alexandre), à Marseille, boulevard Oddo, 41, adj. à 9 %/o. 2^e lot (chaux hydrauliques), prix, 16,500 fr. — Pavin de Lafarge, à Viviers (Ardèche), adj. à 26 %/o.

Mairie de Marseille. — On a adjugé les travaux de construction d'un groupe scolaire, au quartier de Menpenti, composé d'une école de filles, d'une école maternelle, d'une école de garçons, contenant une bibliothèque populaire. 1^{er} lot (maçonneries), prix, 282,668 fr. — Regrutto (Joseph), boulevard National, 61, adj. à 19 %/o.

2^e lot (menuiserie), prix, 52,986 fr. — Baptiste et Cie, rue Haute-Rotonde, 85, adj. à 30.55 %/o. 3^e lot (serrurerie), prix, 15,157 fr. — Gémy, cadet, boulevard National, 37, adj. à 34 %/o. 4^e lot (peinture), prix, 9,991 fr. — Castellano, adj. à 39.50 %/o.

Mairie de Marseille. — On a adjugé les travaux de construction d'une halle-abri, sur la place Jean-Guin, évalués à 7,000 fr. Escartefigue (M.), à Marseille, rue Fortunée, 34, adj. à 19.10 %/o.

GARD
Mairie de Nîmes. — On a adjugé les travaux d'établissement de bordures de trottoirs et dallage en ciment dans la rue Guizot, prix 3,000 fr. Sizalon Pierre, adj. à 15.50 %/o. Mairie de Nîmes. — On a adjugé les travaux de construction d'un poids public à Saint-Césaire-les-Nîmes, prix 3,503 fr. Demandies à Saint-Césaire, adj. à 18.75 %/o.

ISERE
Sous-Préfecture de Vienna. — Le 6 mars on a adjugé les travaux à faire dans les communes de Moimieu, Cour et Buis et Bougé-Chambelud. Adjudicataires : Premier lot. — 18559 fr. 32. — Grange François, à Moidieu, à 35 %/o. Deuxième lot. — 3548 fr. 53. — Roux, à Cour et Buis, à 18 %/o. Troisième lot. — 376 fr. 78. — Flechet Joseph, à Saint-Barthélémy, à 21 %/o. Quatrième lot. — 41,783 fr. — Richard Auguste, à Faramans, à 18.35 %/o.

Mairie de Pinsot. — Le 7 mars on a adjugé les travaux de construction d'un pont en charpente sur le chemin vicinal n° 1, évalués à 2,500 fr. Rafin Régis, à Pinsot, adj. à 27 %/o.

Mairie de Morestel. — On a adjugé les travaux de construction d'un groupe scolaire. Prix, 57,470 fr. Ribaud (Joseph), à Morestel, adj. à 18.95 %/o.

Mairie de Grenoble. — On a adjugé l'adjudication de la fourniture des costumes d'uniformes nécessaires à l'habillement des divers agents de la ville pour six ans, évalués à 2,000 francs par an. Dreyfus (Maurice), à Grenoble, adj. à 11 %/o.

JURA
Sous-préfecture de Saint-Claude. — Le 6 mars on a adjugé les travaux divers à exécuter dans les communes de Charchille, Chaux-du-Dombief et Cultura. Adjudicataires : 1^{er} lot. — 2,256.19 — Leroux (Julien), à Lons-le Saunier, adj à 15 %/o. 2^e lot. — 1435.68. — Benier (Jules) et Ferrez (Louis), à Saint-Pierre, adj. à 25 %/o. 3^e lot. — 656.68. — Monge (Louis), à Saint-Claude, adj. sans rabais.

Mairie de Vaux-lès-Saint-Claude. — Le 7 mars

on a adjugé les travaux de rectification du chemin vicinal ordinaire 401, évalués à 1,500 francs. Thorax (Joseph), à Saint-Lupicin, adj. à 21 %/o.

LOIRE
Sous-préfecture de Montbrison. — Le 6 mars a eu lieu l'adjudication des travaux d'élargissement du chemin d'intérêt commun n° 99, évalués à 4,410 francs. Perret (Antoine), à Noirétable, adj. à 11 %/o.

Mairie de Roanne. — Le 8 mars on a adjugé les travaux d'assainissement de la cour et du bâtiment de la justice de paix, évalués à 1884 fr. 50. Chanudet (A.), au Coteau, adj. à 21 %/o.

Mairie de Firminy. — On a adjugé les travaux d'empiérement et de cylindrage de l'avenue de la Gare. Freynet frères, à Saint-Etienne, adj. à 10 %/o.

HAUTE-SAONE
Préfecture. — On a adjugé divers travaux à exécuter sur des chemins vicinaux de grande communication et ordinaires (8 lots). 1^{er} lot. — Delain. — Curtet (Maxime), à Vannes, à 19 %/o. 2^e lot. — Geortens. — Malapert (Victor), à Senargat, à 21 %/o. 3^e lot. — Chenebier. — Bourgeois (Jules), à Busigny, à 13 %/o. 4^e lot. — Grande-Risce. — Barbische (Joseph), à Apremont, à 2 %/o. 5^e lot. — Fresne-Saint-Mamès. — Curtet (M.), à 18 %/o. 6^e lot. — Ailloncourt et Citers. — Malapert (Louis), à Ehuns, à 21 %/o. 7^e lot. — Echanoz-le-Sec. — Cordier (Irénée), à Noiraux-les-Vesoul, à 9 %/o. 8^e lot. — Roche-sur-Linotte. — Hézard (Edmond), à la Romaine, à 15 %/o.

HAUTE-SAVOIE
Préfecture. — Le 6 mars on a adjugé à Annecy, les travaux de construction, rectification, couverture, etc., à exécuter sur les chemins vicinaux. Adjudicataires : 1^{er} lot. — 10,000 fr. — Isard Louis, à Thorens, à 25 %/o. 2^e lot. — 7,500 fr. — Martinasse Jean, à Thônes, à 17 %/o. 3^e lot. — Debastiste Pierre, à Annecy, à 24 %/o. 4^e lot. — 16,200 fr. — Basso Jean, à Moutiers, à 37 %/o. 5^e lot. — 33,000 fr. — Basso Louis, à Moutiers, à 37 %/o. 6^e lot. — 4,600 fr. — Peral Barthélemy, à Saint-Gervais, à 30 %/o. 7^e lot. — 8,400 fr. — Dubourgeal Paul, à Maslaud, à 17 %/o. 8^e lot. — 4,500. — Guelpa Jacques, à la Roche, à 20 %/o. 9^e lot. 15,600 fr. — Fiandesie Antoine et Jean, à Annecy, à 21 %/o. 10^e lot. — 5,000 fr. — Abate Joseph, à Boège, à 31 %/o. 11^e lot. — 88,000 fr. — Mugnier Théophile, à Dedingy, à 30 %/o. 12^e lot. — 5,500 fr. — Giazzi Pierre, au Biet, à 29 %/o.

13^e lot. 6,700 fr. — Mathieu Julien, à Douvaine, à 25 %/o. 14^e lot. — 10,500 fr. — Giazzi Pierre, au Biet à 29 %/o.

SAONE-ET-LOIRE
Préfecture. — On a adjugé les travaux d'entretien des chaussées empiérees des routes nationales n° 6 et 80, pendant cinq ans, évalués à 4,150 fr. par an. 1^{er} lot. — Tournu Eugène, à Saint-Clément-les-Mâcon, adj. à 15 %/o. 2^e lot. — Gortier Pierre, à Chuny, adj. à 18 %/o.

SAVOIE
Mairie de Chambéry. — Le 6 mars on a adjugé les travaux de construction de l'égout C., évalués à 10,500 fr. Duvernoy François, à Chambéry, adj. à 15 %/o.

BREVETS D'INVENTION

Déposés à Lyon, du 5 au 12 mars 1886
5 mars. — Jean Vignet, pour un nouveau moyen de traitement des peluches, velours, etc., avant ou après teinture.
6 mars. — Perriod, pour un siège démontable, dit « de poche ».
6 mars. — Diosse fils, pour un nouveau tourillon pour les sièges de théâtre.
9 mars. — Aimé Baboin, pour un perfectionnement aux métiers à tulle malines, dit « leavert ».
10 mars. — François, pour un nouveau système de tuyères pour forges.
10 mars. — Garralda, pour bains de chaux sèche et concentrée.
12 mars. — Febvre. — Nouveau traitement de la betterave pour sa transformation en vin ou alcool.

COURS DES MÉTAUX

BOURSE DE LYON
Vendredi 12 mars 1886.

	Pr. cours	D. cours
Cuivre en lingot (Chili affiné), les 100 kilog	117 50	125
Cuivre en lingot planche rouge	137 50	140
— — — — — jaune	125	135
Etain Banca	257 50	»
— Billiton	250	»
Plomb doux (première fusion)	35	36
Plomb ouvré, tuyaux et feuilles	38 50	39
Zinc refondu (deuxième fusion)	34	»
Zinc laminé en feuilles, de la Vieille-Montagne	52	»
Zinc laminé en feuilles, autres marques	48	50
Fer en barres, au coke première classe	16	»
Sablerie (poterie)	23	»
Mercure	490	500

Le gérant : R. POTY.
Imp. J.-B. Mossert, c. de la Liberté, 70, Lyon

Etudes de M^e Georges DALIN, avoué à Lyon, rue Gentil, 1; de M^e FAUCONNET, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 63, et de M^e VERRIER, notaire à Lyon, rue de la République, 28

Chambre des adjudications des Notaires de Lyon, sise avenue de l'Archevêché, 2.
ADJUDICATION
Le mercredi 7 avril 1886, à midi
Par le ministère de M^e VERRIER, notaire à Lyon

BAR AMÉRICAIN
CAFÉ ANGLAIS

Exploité à Lyon, rue de la République, 24, angle de la rue Grenette.
Etablissement de premier ordre, belle clientèle
Important matériel entièrement neuf, marchandises, droit au bail.

MISE A PRIX : 100,000 fr.
Cette adjudication sera tranchée même sur une seule enchère.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'établissement : à M^e VERRIER, notaire, rue de la République, 28, dépositaire du cahier des charges; à M^e DALIN, avoué à Lyon, rue Gentil, 1, et à M^e FAUCONNET, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

A PROXIMITÉ DES TRAMWAYS
(25 minutes des Cordeliers)

PROPRIÉTÉ Belle vue, bon air, comprenant Maison bourgeoise de huit pièces et Jardin de 1,250 mètres.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e BERGEON, avoué à Lyon, rue Constantine, 10

VENTE PAR LICITATION

Par-devant le Tribunal civil de Lyon, en deux lots séparés

1^o D'UNE BELLE

2^o D'UNE BELLE

MAISON

PROPRIÉTÉ

Sise à Lyon, rue de la République, 41

Sise à Lyon, quartier de Fourvière, rue du Juge-de-Paix 5

ADJUDICATION AU SAMEDI 10 AVRIL 1886, A MIDI

MISES A PRIX

Premier lot..... 200,000 fr.
Revenu net susceptible d'une grande augmentation : 12,049 fr. 45 c.
Deuxième lot..... 100,000 fr.

Pour les renseignements, s'adresser : 1^o à M^e BERGEON, avoué poursuivant, à Lyon, rue Constantine, 10; 2^o à M^e FLORY, avoué collicitant, à Lyon, rue Gasparin, 8; 3^o à M^e PONDEVEAUX, avoué collicitant, à Lyon, rue Neuve, 7; 4^o à M^e FAUCONNET, avoué collicitant, à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 63; 5^o à M^e FABRE, notaire à Lyon, rue de la République, 10; 6^o pour visiter la propriété de Fourvière, à M. BERAT, jardinier, rue du Juge-de-Paix, 5; 7^o et pour prendre connaissance du cahier des charges, au greffe du Tribunal civil de Lyon, où il est déposé.
Pour extrait : G. BERGEON.

BEL EMPLACEMENT de 1,200 mètres à vendre, à Villeurbanne, pour l'établissement d'un lavoir. S'adresser au bureau du journal.

SOCIÉTÉ DES
CHAUX HYDRAULIQUES
ET CEMENTS
de MEYSSE, près LE TEIL
(Ardèche)

Capital social : 1,000,000, porté à 1,500,000 fr.
Premières récompenses aux Expositions universelles et internationales de Bordeaux, Amsterdam, Nice et Anvers.
Médailles d'or Exposition internationale de Nice, 1884.

CHAUX ÉMINEMMENT HYDRAULIQUE; admise comme similaire des chaux du Teil par Ponts et Chaussées, Chemins de fer, Génie militaire, Marine, Port d'Alexandrie (Egypte), etc.

CEMENTS CRAPIER PORTLAND pour carreaux, dallages, enduits, etc.

SPECIALITÉ DE CIMENT BLANC pour carreaux mosaïques.

Pour Lyon et la banlieue une installation spéciale permet de rendre franco sur chantier, à des prix très réduits, les chaux et ciments de Meyssse, quelle que soit la quantité demandée.

S'adresser au directeur de la Société, à Meyssse (Ardèche), ou à MM. Dumoulin et Bigot, cours du Midi, 34, à Lyon.

MANUFACTURE DE PIANOS

Maison BROCHU

Rue de la Cité, 19 (cours Lafayette prolongé)

MÉDAILLE DE VERMEIL, la plus forte récompense obtenue pour la fabrication de pianos. — 20 % sur tous les modèles.

PIANOS NEUFS, depuis 550 fr., garantie dix ans. — Accords. — Réparations. — Echanges. — Location depuis 6 fr. par mois.

PIANOS DE TOUT FACTEUR, mêmes conditions.

MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1875
APPAREILS CONTINUS
Pour la fabrication des boissons gazeuses
Eaux-de-Seltz, Limonades, Soda-Water, Vins Mousseux, Bières
Les seuls appareils à l'usage et qui produisent des boissons saines
Nouveau petit appareil continu à bon marché



Les Siphons à grand et à petit débit sont faciles à nettoyer
J. HERMANN-LACHAPPELLE
Successeur, Ingénieur-Constructeur
J. BOULET & C^e, Successeurs, Ingénieurs-Constructeurs
Pour cause d'agrandissement
RUE BOINOD, 31-33 (Boulevard Ornano, 4-6) PARIS
ENVOI FRANCO DU PROSPECTUS DÉTAILLÉ

FABRIQUE DE MOULURES & DE PARQUETS

Victor VIOSSAT

Rue des Docks (Lyon-Vaise)

INDISPENSABLE

AUX INDUSTRIELS

PARAPLUIE

MICROMATIQUE

LE SEUL QUI

n'embarasse plus

se porte dans la poche

ou à la ceinture

SIMPLE-SOLIDE-PRACTIQUE

Dans son étui il est supérieur

26c. Long. à tous les systèmes connus

On le trouve chez les principaux marchands

Un ingénieur, inventeur d'un appareil breveté pour chaudières à vapeur, demande un ASSOCIÉ SÉRIEUX, disposant de 8 à 10,000 francs pour tirer partie de cette invention, qui peut trouver de nombreuses applications dans les chemins de fer, la navigation et l'industrie.
S'adresser au bureau du journal.

Commission-Exportation

SPECIALITÉ DE VOLAILLES DE BRESSE

BEURRES NATURELS

Concours de Coligny, 1882; de Bourg, 1883 ce Dole, 1884. — Médailles de bronze, d'argent d'or et d'honneur, obtenues à ces différents concours.

JEAN MORAND

Membre de la Société des agriculteurs de France

Vice-président du Comité agricole de Bourg

AUX FERMES DU POISIAT A BÉNY (Ain)

S'adresser à M. GILLOZ, expéditeur à Marbois (Ain).

FABRIQUE DE LINGERIE

Cours Gambetta, 19, Lyon

Vve MAZAIRA

Trousseaux, Layettes, Tissus, Linge de table, Rideaux, Toiles, etc.

COMMISSION — EXPORTATION

HUILES MINÉRALES

DÉPOT GÉNÉRAL

LYON — 87, rue Cuvier — LYON

CLAUDY, Ingénieur

PORTEUR JULES WEITZ
ASSEMBLAGE BREVETÉ DANS TOUS LES PAYS
CHEMIN DE FER PORTATIF
A POSE INSTANTANÉE
(VOIE RIVÉE ET DÉMONTABLE)
Pour travaux publics Mines, Plantations.



MATÉRIEL POUR ENTREPRENEURS
OUTILLAGE POUR LA MINE
WAGONS PERFECTIONNÉS
VENTE ET LOCATION AVEC FACILITÉ D'ACHAT
JULES WEITZ, 17, Cours du Midi, LYON
Représenté à PARIS par M^e P. REGNARD, Ing. r. Bayen, 93